

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR - RIBEAUVILLE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG**

Nombre des membres
du Conseil Communautaire

élus :

27

en fonction :

27

Procurations :

2

EXTRAIT n°2024.00046

**du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 16 mai 2024 à Kaysersberg-Vignoble
Salle du Hirtenhaus (Kientzheim)**

Sous la présidence de M. Philippe GIRARDIN, Président de la CCVK

Conseillers présents (24) :

Mme Nathalie BOHN, M.
Robin KOENIG, M. Jean-
Louis BARLIER, Mme
Martine THOMANN, Mme
Nathalie TANTET LORANG,
M. Bernard RUFFIO, Mme
Catherine OLRV, M. Alain
VILMAIN, M. Philippe
GIRARDIN, Mme Catherine
NAIKEN HORODYSKI, M.
Frédéric PERRIN, M. Guy
JACQUEY, Mme Emilie
HELDERLE, M. Rémi MAIRE,
Mme Magali BOURCART,
M. Jean-Charles ANCEL,
Mme Martine SCHWARTZ,
M. Bernard CARABIN, M.
Benoît KUSTER, Mme
Marie-Paule BALERNA, M.
Michel BLANCK, M. Henri
STOLL, M. Clément LOING,
Mme Patricia BEXON

**Conseillers représentés
(2) :**

M. Patrick REINSTETTEL
donne pouvoir à M.
Bernard RUFFIO, Mme
Karine DAUNAY donne
pouvoir à Mme Emilie
HELDERLE

**Conseillers absents
excusés (1) :**

Mme Magali GILBERT

Secrétaire de séance :
Mme Patricia BEXON

Désignation du secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme Patricia BEXON en qualité de secrétaire de séance. Elle sera assistée par Mme Christine SCHRAMM, DGS de la CCVK.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE par :

- 26 Pour (M. Patrick REINSTETTEL, Mme Nathalie BOHN, M. Robin KOENIG, M. Jean-Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Nathalie TANTET LORANG, M. Bernard RUFFIO, Mme Catherine OLRV, M. Alain VILMAIN, M. Philippe GIRARDIN, Mme Catherine NAIKEN HORODYSKI, M. Frédéric PERRIN, M. Guy JACQUEY, Mme Emilie HELDERLE, M. Rémi MAIRE, Mme Magali BOURCART, Mme Karine DAUNAY, M. Jean-Charles ANCEL, Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Henri STOLL, Mme Patricia BEXON, M. Clément LOING)
- 0 Contre
- 0 Abstention

la désignation de Mme Patricia BEXON en qualité de secrétaire de séance.

Le Président,



M. Philippe GIRARDIN,

Secrétaire de séance,



Mme Patricia BEXON

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR - RIBEAUVILLE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG**

Nombre des membres
du Conseil Communautaire

élus :

27

en fonction :

27

Procurations :

2

EXTRAIT n°2024.00047

**du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 16 mai 2024 à Kaysersberg-Vignoble
Salle du Hirtenhaus (Kientzheim)**

Sous la présidence de M. Philippe GIRARDIN, Président de la CCVK

**Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 avril
2024**

M. Henri STOLL s'absente de la salle.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2024 a été transmis avec l'invitation et sera publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant après l'approbation des conseillers communautaires :

<https://www.cc-kaysersberg.fr/intercommunalite/decisions-elus.htm>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE par :

- 25 Pour (M. Patrick REINSTETTEL, Mme Nathalie BOHN, M. Robin KOENIG, M. Jean-Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Nathalie TANTET LORANG, M. Bernard RUFFIO, Mme Catherine OLRy, M. Alain VILMAIN, M. Philippe GIRARDIN, Mme Catherine NAIKEN HORODYSKI, M. Frédéric PERRIN, M. Guy JACQUEY, Mme Emilie HELDERLE, M. Rémi MAIRE, Mme Magali BOURCART, Mme Karine DAUNAY, M. Jean-Charles ANCEL, Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Clément LOING)
- 0 Contre
- 0 Abstention

le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 avril 2024.

Le Président,



M. Philippe GIRARDIN,

Secrétaire de séance,



Mme Patricia BEXON

Date de mise en ligne : 06/06/2024

Conseillers présents (23) :

Mme Nathalie BOHN, M. Robin KOENIG, M. Jean-Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Nathalie TANTET LORANG, M. Bernard RUFFIO, Mme Catherine OLRy, M. Alain VILMAIN, M. Philippe GIRARDIN, Mme Catherine NAIKEN HORODYSKI, M. Frédéric PERRIN, M. Guy JACQUEY, Mme Emilie HELDERLE, M. Rémi MAIRE, Mme Magali BOURCART, M. Jean-Charles ANCEL, Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Clément LOING

Conseillers représentés (2) :

M. Patrick REINSTETTEL donne pouvoir à M. Bernard RUFFIO, Mme Karine DAUNAY donne pouvoir à Mme Emilie HELDERLE

Conseillers absents excusés (2) :

M. Henri STOLL
Mme Magali GILBERT

Secrétaire de séance :

Mme Patricia BEXON

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR - RIBEAUVILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

Nombre des membres
du Conseil Communautaire

élus :

27

en fonction :

27

Procurations :

2

EXTRAIT n°2024.00048

du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 16 mai 2024 à Kaysersberg-Vignoble
Salle du Hirtenhaus (Kientzheim)

Conseillers présents (25) :

Mme Nathalie BOHN,
M. Robin KOENIG, M. Jean-Louis BARLIER,
Mme Martine THOMANN,
Mme Nathalie TANTET
LORANG, M. Bernard
RUFFIO, Mme Catherine
OLRY, M. Alain VILMAIN,
M. Philippe GIRARDIN,
Mme Catherine NAIKEN
HORODYSKI, M. Frédéric
PERRIN, M. Guy JACQUEY,
Mme Emilie HELDERLE,
M. Rémi MAIRE,
Mme Magali BOURCART,
M. Jean-Charles ANCEL,
Mme Martine SCHWARTZ,
M. Bernard CARABIN,
Mme Patricia BEXON,
M. Benoît KUSTER,
Mme Marie-Paule
BALERNA, M. Michel
BLANCK, M. Henri STOLL,
Mme Magali GILBERT,
M. Clément LOING

**Conseillers représentés
(2) :**

M. Patrick REINSTETTEL
donne pouvoir à
M. Bernard RUFFIO,
Mme Karine DAUNAY
donne pouvoir à
Mme Emilie HELDERLE

Secrétaire de séance :

Mme Patricia BEXON

Sous la présidence de M. Philippe GIRARDIN, Président de la CCVK

**Décision sur le pompage dans le Lac Blanc dans le cadre de
l'investissement de modernisation de la production de neige artificielle**

M. Henri STOLL réintègre la séance.

Arrivée de Mme Magali GILBERT.

La délégation de service public (DSP) de gestion des remontées mécaniques arrive à échéance fin octobre 2025.

Le délégataire actuel a déjà indiqué qu'il ne répondrait pas à la consultation s'il n'y avait pas une volonté de réaliser un investissement de modernisation des équipements de production de neige de culture ce qui suppose un pompage de l'eau dans le Lac blanc et un investissement estimé à 2 500 000 euros.

Le changement climatique au travers de l'étude climsnow et les recommandations de la Cour des Comptes invitent à réagir comme l'indiquent les juges dans l'introduction au rapport de 2024 :

« Selon les données du service européen Copernicus sur le changement climatique (C3S), 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde. La température moyenne s'est alors inscrite à un niveau supérieur de 1,48 °C à la moyenne des températures enregistrées sur la période allant de 1850 à 1900. Les données concernant la France montrent que 2022 et 2023 ont été les années les plus chaudes depuis 1850. La température moyenne s'est établie l'an dernier à 14,4°C (après 14,5 °C en 2022), soit 1,4 °C de plus que les températures moyennes enregistrées entre 1991 et 2020.

Ces chiffres confirment s'il en était besoin l'intérêt qui s'attache à l'examen des mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique. **La question de l'adaptation au changement climatique s'impose également par son ampleur.** Elle intéresse en effet non seulement les décideurs et gestionnaires publics, mais également l'ensemble de nos concitoyens et des acteurs économiques, usagers et financeurs des nombreux services publics pour lesquels **l'adaptation au changement climatique constitue à la fois un impératif et un défi technique et financier.** Les juridictions financières n'ont pas cherché à couvrir l'ensemble du très vaste champ de l'adaptation. Les compétences qui leur sont dévolues notamment de contrôler les comptes et la gestion des organismes publics et de **s'assurer du bon emploi des fonds publics** les ont naturellement conduites à retenir prioritairement des thèmes présentant d'importants enjeux financiers pour l'État, les collectivités territoriales, leurs établissements publics ou de grandes entreprises publiques.

Depuis plusieurs années, la Cour souligne, dans les publications qu'elle consacre périodiquement à la situation des finances publiques, **la nécessité que les**

administrations publiques se préparent à financer le coût de la transition écologique. La question de l'évaluation précise du montant et de la répartition entre acteurs publics et privés de la charge du « mur d'investissements » à réaliser pour, notamment, adapter l'économie et la société aux effets du changement climatique, revêt effectivement une importance cruciale. Cependant la problématique de l'adaptation au changement climatique ne saurait être appréhendée seulement sous l'angle économique et financier. Elle impose en effet d'abord que des choix politiques soient faits, dans tous les domaines de l'action publique. C'est sous cet angle qu'ont prioritairement été conduites les seize enquêtes que la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes ont réalisées en 2023 pour alimenter le présent rapport. »

Le message de la Cour, c'est qu'il faut faire plus pour l'adaptation climatique", "nous ne sommes pas des austères qui voulons tout couper", a déclaré Pierre Moscovici, premier président de l'institution, en présentant ce 12 mars à la presse son [rapport annuel](#)([Lien sortant, nouvelle fenêtre](#)).

Le juge a identifié l'économie de la montagne comme un des 6 enjeux prioritaires.

Les stations de montagne face au changement climatique

Recommandations

Afin d'accompagner l'adaptation au changement climatique tout en prenant en compte les très fortes inégalités entre stations, la Cour formule les recommandations suivantes :

1. mettre en place un observatoire national regroupant toutes les données de vulnérabilité en montagne accessibles à tous les acteurs locaux (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires*) ;

2. faire évoluer le cadre normatif afin que les autorisations de prélèvements d'eau destinés à la production de neige tiennent compte des perspectives climatiques (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires*) ;

3. formaliser des plans d'adaptation au changement climatique déclinant les plans de massifs prévus par la loi climat et résilience (*autorités organisatrices, ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires*) ;

4. conditionner tout soutien public à l'investissement dans les stations au contenu des plans d'adaptation au changement climatique (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, régions, départements*) ;

5. mettre en place une gouvernance des stations ne relevant plus du seul échelon communal (*ministère de l'intérieur et des outre-mer, collectivités territoriales*) ;

6. mettre en place un fonds d'adaptation au changement climatique destiné à financer les actions de diversification et de déconstruction des installations obsolètes, alimenté par le produit de la taxe sur les remontées mécaniques (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique*).

Le président de la Communauté de Communes, en collaboration avec le SMALB, a travaillé sur des scénarii joints en annexe. Ces scénarii détaillent les options avec pompage dans le lac blanc et les options sans pompage. Une présentation en a été faite aux élus du conseil communautaire le 18 avril 2024 (bureau élargi). Cette présentation a été complétée par des éléments du SMALB joints en annexe également.

Le délégué de la DSP des remontées mécaniques, Lac Blanc Tonic, est venu présenter ses arguments devant les élus du bureau élargi le 25 janvier 2024.

Une demande de vote à bulletin secret est soumise au Président par 12 des membres présents en raison des impacts financiers, économiques, sociologiques et environnementaux qui pourraient être engendrés par la présente décision et considérant l'entrave à la liberté de vote que pourraient représenter de potentielles pressions exercées.

Pour ce faire il est procédé à la désignation de 2 assesseurs : Mme Catherine NAIKEN HORODYSKI et M. Jean-Charles ANCEL, et 2 scrutateurs : M. Rémi MAIRE et M. Alain VILMAIN pour procéder au vote.

A la question :

Souhaitez-vous un pompage de l'eau dans le Lac Blanc pour la production de neige artificielle ?

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

approuve à 14 voix pour et 13 voix contre le pompage de l'eau dans le Lac Blanc pour la production de neige artificielle.

Annexe : : *Scénarii prospectifs pour la station du Lac Blanc
Présentation du SMALB
PV de vote du scrutin secret
Feuille de dépouillement
Liste d'émargement du vote à bulletin secret*

Le Président,



M. Philippe GIRARDIN,

Secrétaire de séance,



Mme Patricia BEXON

Date de mise en ligne : 06/06/2024